



## OQTF pour salaire non conforme

Par **Salem M**, le **07/10/2017** à **02:48**

Bonjour,

J'ai reçu le 05/10/2017 un refus de renouvellement de titre de séjour salarié "assorti" d'une obligation de quitter le territoire français dans les 30 jours.

J'étais venu en France avec un VLS/TS salarié obtenu en Tunisie en septembre 2016 et ça fait une année que je travaille en CDI dans une ssii.

Le cerfa visé par mon employeur indiquait une somme supérieure de 14000 annuels au montant que je perçois réellement.

En effet j'étais payé 28000 et déclaré à la direccte 42000.

La décision du préfet se base sur la décision de la direccte qui avait refusé le renouvellement du permis de travail pour cause d'un salaire plus bas que celui indiqué lors de la demande initiale.

Au départ, le montant indiqué dans le cerfa ne voulait rien dire pour moi, puis je me suis aperçu de l'arnaque une fois arrivé en France et après deux mois que j'ai commencé à travailler.

Par la suite, j'ai eu plusieurs échanges avec de mon employeur par le biais d'un avocat, qui a fini par augmenter mon salaire conformément au cerfa à partir de juillet 2017. Toutefois j'ai déposé mon dossier de renouvellement un mois avant cette augmentation, donc le salaire n'était pas bon pour la direccte et la préfecture.

J'ai contacté la préfecture en février 2017 pour demander si je pouvais changer d'employeur vue la situation, ils ont dit que ce n'était pas de leur ressort.

Avez-vous connus des situations similaires?

Je vous remercie de bien vouloir m'aider dans cette situation si vous avez plus d'informations sachant que je peux justifier de toutes les démarches pour contester le salaire bas ainsi que l'augmentation qui s'en est suivie.

Merci.